

Cosmétiques : attention, danger

SANTE. Une étude confidentielle démontre que les accidents graves liés aux effets secondaires des cosmétiques sont en très forte hausse. En cause principalement : les crèmes anti-âge, les produits pour le corps et les teintures capillaires.

LES TEINTURES capillaires, crèmes solaires, et autres soins corporels sont-ils forcément inoffensifs ? Ce n'est pas si sûr. Les Français, qui sont champions d'Europe de consommation des cosmétiques avec un budget annuel de 165 € par habitant, doivent garder à l'esprit que ces produits ne sont pas forcément sans risques. Selon nos informations, une étude confidentielle de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) montre que les effets indésirables des cosmétiques progressent. Ces effets, jusqu'alors non communiqués par les firmes aux consommateurs, pourront désormais l'être grâce à une décision de l'Union européenne (lire encadré).

En 2005, selon le bilan que nous avons pu consulter, 122 accidents de santé graves provoqués par des cosmétiques ont été enregistrés en France, contre 104 en 2004. Au cours des années précédentes, ce chiffre n'était que d'une vingtaine par an. « Ça augmente. Mais cela s'explique aussi parce que les médecins et les pharmaciens se mobilisent pour informer les autorités de santé. La cosmétovigilance a été mise en place en France justement pour surveiller le marché », explique Arila Pochet, responsable de l'évaluation des produits cosmétiques à l'Afssaps.

Rapporté aux centaines de millions de boîtes utilisées par an, le nombre d'incident est « relativement faible », mais les conséquences sont « souvent graves » précise-t-elle. Les cosmétiques ont provoqué en 2005 quinze interventions médicales urgentes, dix hospitalisations, sept pertes de sensibilité, et deux incapacités professionnelles. La répartition des effets secondaires fait appa-

raître en tête les réactions allergiques, graves dans 57 % des cas, pouvant aller jusqu'à l'œdème. Le bilan établi par les autorités de santé permet de dresser un classement des produits le plus souvent mis en cause. Les soins du visage arrivent en tête (17 % des incidents), avec en particulier les antirides, suivis des produits de soins corporels (16 %), devant les teintures capillaires (12 %).

Vers un durcissement de la législation

Les produits pour les cheveux peuvent se révéler dangereux aussi bien à la maison que chez le coiffeur (voir le témoignage de Colette ci-dessous). Face à ces informations, le contexte global est donc celui d'un durcissement de la réglementation. En mars dernier, l'utilisation de la vitamine K1 a été interdite, au motif que les crèmes antirougeurs qui en contenaient pouvaient provoquer des eczémas géants. Malgré ces évolutions, l'univers du « rêve » des cosmétiques reste beaucoup moins réglementé que celui du médicament. L'industriel qui met sur le marché un cosmétique n'a pas à fournir aux autorités sanitaires un dossier d'évaluation mentionnant le résultat d'essais cliniques préalables effectués sur l'animal et l'homme, comme c'est le cas pour le médicament. Il doit seulement vérifier que son produit n'est pas dangereux pour la santé, en évitant l'utilisation de substances interdites, mentionnées sur une liste. Cette différence de réglementation est liée au fait qu'un cosmétique reste à la surface de la peau, et ne pénètre pas profondément dans l'organisme.

MARC PAYET



En France, 122 accidents de santé graves provoqués par des cosmétiques ont été recensés en 2005. Parmi les produits les plus fréquemment mis en cause figurent ceux destinés aux soins du visage. (SIPA/WIDMANN)

Comment s'informer sur un produit

UNE DECISION de l'Union européenne rendue publique le 28 août dernier change la donne pour les consommateurs de cosmétiques. Désormais, la réglementation, qui s'applique à la France, oblige les fabricants à communiquer la liste des effets indésirables connus de leurs parfums ou autres shampoings. « Les entreprises doivent répondre dans un délai raisonnable, c'est-à-dire pas plus de quatre mois », a dé-

claré le vice-président de la Commission, Gunter Verheugen, chargé de la politique industrielle. Cette décision, importante pour les citoyens, a été prise suite à une négociation menée avec l'industrie cosmétique. Les clients doivent écrire au fabricant pour formuler leur demande à l'adresse indiquée sur l'emballage, ou formuler leur requête sur le site Internet de la société.

M.P.



BESANCON (DOUBS). Colette a été victime d'une allergie grave due à une molécule contenue dans certaines teintures capillaires. « Je ne comprenais pas ce qui était en train de m'arriver », dit-elle. (J.-C. SEKE)

« Mes paupières se sont mises à gonfler fortement »

COLETTE, victime d'un œdème après une coloration chez un coiffeur

COLETTE A CRU sa dernière heure venue. « Tout d'un coup, mes paupières se sont mises à gonfler fortement. Elles avaient triplé de volume. C'était affreux. Je ne comprenais pas du tout ce qui était en train de m'arriver. J'ai eu peur que le reste de mon visage se mette aussi à gonfler », s'exclame cette retraitée sexagénaire.

De fait, Colette subissait les effets d'une allergie grave, jusque-là méconnue, provoquée par une teinture capillaire. Douze heures plus tôt, cette habitante de Besançon était chez son coiffeur. « Jusqu'alors, je n'avais jamais eu de problèmes. J'y vais tous les trois mois pour rester bien blonde, en colorant les mèches. Ce jour-là, il a changé ses habitudes et m'a proposé de les foncer en châtain, avec un nouveau produit », se souvient-elle. Deux ans après les faits, Colette reste marquée par cette affaire. A l'époque, elle a frôlé le pire.

Le praticien de SOS Médecins, arrivé chez elle en urgence, n'a pas compris l'origine des symptômes. Heureusement, le fils de Colette, dermatologue, est arrivé sur place rapi-

dement et a pris l'affaire très au sérieux, en lui administrant un traitement approprié, puis l'a orientée vers l'unité d'allergologie de l'hôpital de Besançon.

Des cas mortels recensés en Europe

« Cette dame a fait un œdème de contact, en réaction à une molécule contenue dans certaines teintures capillaires. Nous en avons eu la preuve après l'analyse des tests réalisés sur elle », explique le professeur Martine Vigan. « Ces accidents sont plus fréquents qu'on ne le croie. Des cas mortels ont été recensés en Europe, et on enregistre des hospitalisations dans des états très graves en France » ajoute celle qui fait remonter les données sur ce sujet aux autorités de santé dans le cadre du réseau Gerda (Groupe d'études et de recherche en demo allergologie).

En 2005, 12 % des effets indésirables des cosmétiques en France ont été provoqués par les teintures des cheveux. Les clients sont touchés, mais aussi les professionnels : de jeunes coiffeuses abandonnent

leur métier pour ce motif. « Ces effets sont dus à la présence dans certaines teintures d'une molécule appelée paraphénylène-diamine. Elle joue un rôle majeur dans la coloration des cheveux blancs, mais cela provoque des allergies chez certains sujets », explique la professeur Vigan. Les personnes à risque allergique doivent donc vérifier auprès de leur coiffeur que les teintures ne contiennent pas cette molécule... ou renoncer à se teindre les cheveux.

M.P.

Nouveaux auteurs, soyez publiés

envoie vos manuscrits*
147-149 rue Saint-Honoré
75001 Paris

*militaire-lecture@societedesecrivains.com

Tel : 01 39 08 05 38

*Lors de toute envoi merci d'inscrire : S.E.F.

Société des Ecrivains
Pour le plaisir d'être lu...